

# BIGANOS



P O R T E D U B A S S I N

52 avenue de la Libération – CS 80450 - tél. : 05.56.03.94.50

## COMMUNE DE BIGANOS

### Département de la Gironde

Arrêté temporaire n°2026/0395

Portant réglementation du stationnement et de la circulation

#### AVENUE DE LA LIBERATION (D3)

Monsieur Le Maire de Biganos, Président du SIBA,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

VU l'arrêté du Maire n°26.006 en date du 20 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature de Monsieur le Maire de Biganos à Monsieur Georges BONNET en sa qualité de 1er Adjoint

VU le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

**CONSIDÉRANT** les nombreuses dégradations du mobilier urbain constatées par le service voirie

#### **-ARRÊTE-**

**Article 1** : À compter du 23/06/2026 et jusqu'au 31/12/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent face au 66 AVENUE DE LA LIBERATION (D3) :

- Un rétrécissement de chaussée est instauré à titre expérimental : seuls les VL peuvent circuler de manière normale ;
- Les véhicules de +3,5 T sont obligés, pour emprunter l'avenue des Boïens, de rejoindre le giratoire du Vieux Puits et de revenir sur l'avenue de la Libération (Cf. plan annexé au présent arrêté) ;

**Article 2** : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, Mairie de Biganos.

**Article 3** : De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Fait à Biganos, le 18 juin 2026  
Pour le Maire, par délégation,  
le 1er adjoint au Maire



**Georges BONNET**

**DIFFUSION:**

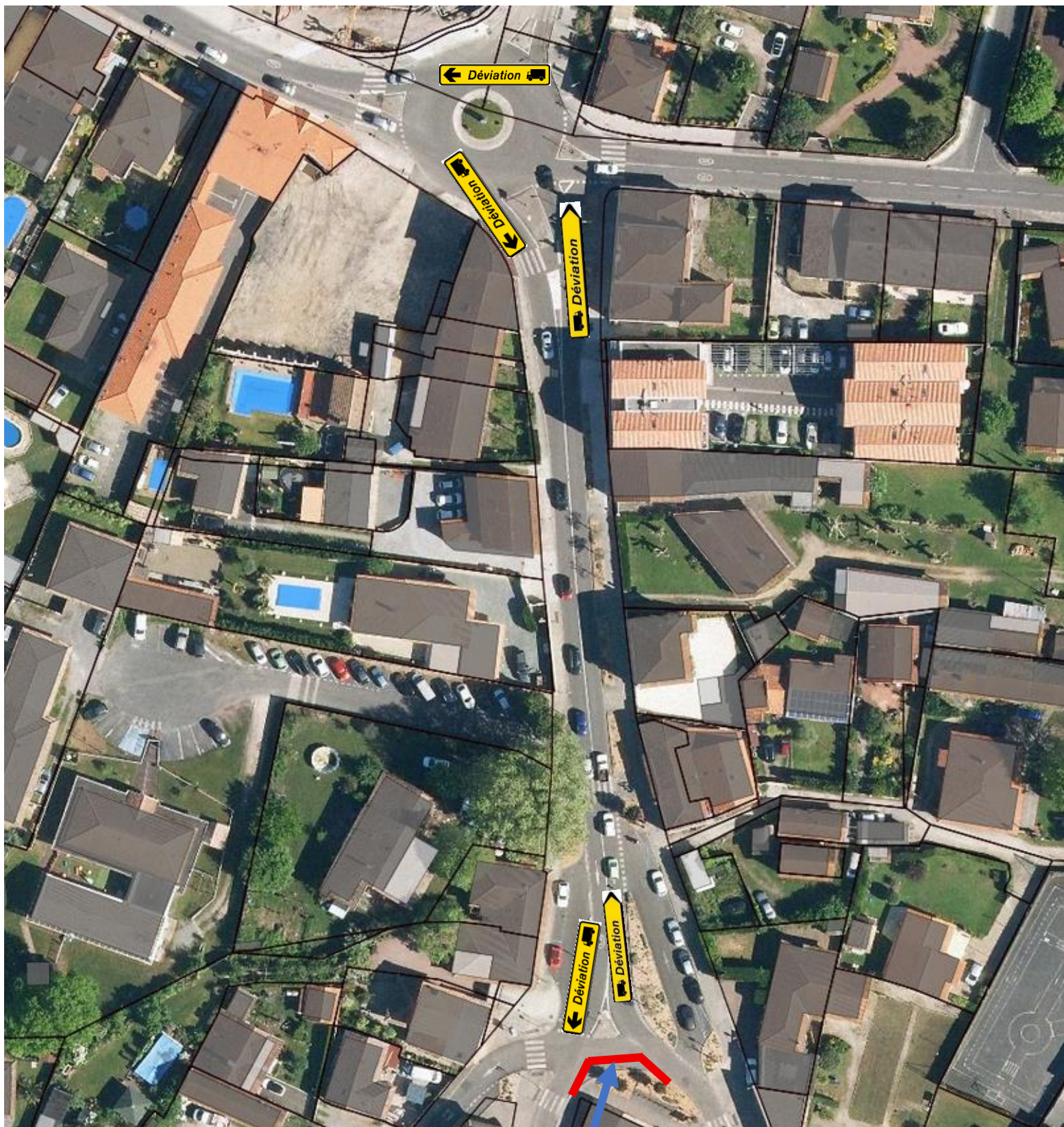
- SDIS 33
- Monsieur Le commandant de la brigade de gendarmerie de Biganos
- COBAN - Lignes de bus
- CITRAM - lignes de bus département
- Monsieur le Chef de service de la police municipale de Biganos
- Monsieur Le Maire de Biganos, Président du SIBA
- TRANSDEV
- KEOLIS - Lignes de Bus
- ALEGO
- COBAN - Ordures ménagères
- Mairie de Biganos

**ANNEXES :** Plan de déviation provisoire

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr); dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer; pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

## Aménagement provisoire : Déviation PL



Mise en place de séparateurs plastique  
pour réduire la voie de circulation + déviation PL